

15 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'École de Droit de Sciences Po, Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case décernent les prix de la 12^{ème} édition du Concours d'Arbitrage International de Paris (CAIP)

L'épreuve finale de la 12^{ème} édition du Concours d'Arbitrage International de Paris s'est tenue le 17 mai 2017 à Sciences Po.

Le Concours d'Arbitrage International de Paris a été créé en 2005 par l'École de Droit de Sciences Po en partenariat avec Clifford Chance. Cette année, il est co-organisé par l'École de Droit de Sciences Po et les cabinets d'avocats d'affaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case en partenariat avec la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), les groupes Carrefour et Thales et les éditions Lamy/Wolters Kluwer. Un Comité d'organisation est constitué afin d'assurer le bon déroulement du Concours. L'association « Paris, Place d'Arbitrage » soutient le Concours d'Arbitrage International de Paris.

Le Concours bénéficie d'une renommée mondiale. À ce jour, **1 445 étudiants de 22 nationalités représentant 65 universités de 4 continents ont participé au Concours.**

Le Concours est gratuit et ouvert aux étudiants du monde entier provenant d'établissements/écoles/centres de formation en droit ou dont une partie du cursus porte sur l'étude du droit. Il se déroule en langue française, par équipes formées de 2 membres titulaires et de 2 à 4 membres suppléants venant tous du même établissement.

Le cas porte cette année sur une situation contractuelle contrariée par deux éléments : (i) des reproches réciproques entre les parties, partenaires dans un accord de coopération à long terme signé à Nougayork le 15 avril 2011 (« l'Accord ») et (ii) par la sortie de l'Union Eclectique (UE) de l'un des États membres de cette Union entre États : la Brexitonie. Ce pays avait été choisi par l'une des parties, la TRUMP COMPANY, comme tête de pont de son réseau de vente au sein de l'UE de son matériel médical ("*Trump devices*"), à travers un accord industriel et commercial conclu avec une société brexitane, HYPOCRATES Ltd. Après le référendum par lequel, le 7 septembre 2016, les citoyens de Brexitonie votèrent, à une courte majorité, leur sortie de l'UE, la TRUMP COMPANY notifia à HYPOCRATES Ltd la résiliation de leur Accord, avec effet immédiat, tout en concluant une relation de substitution avec une société teutonne, PROZIT AG. La TRUMP COMPANY fait notamment valoir, devant le Tribunal arbitral CCI saisi de leur différend, que la sortie de l'UE de la Brexitonie constitue un cas de force majeure et/ou d'imprévision au sens des articles 6.2.2 et 7.1.7 des principes d'UNIDROIT applicables à l'Accord. La désignation de l'un des arbitres a donné lieu à une contestation au motif qu'il aurait consulté pour l'une des parties. À l'occasion de cet incident, il est apparu que PROZIT AG avait

recruté l'ancien Directeur Export d'HYPOCRATES Ltd, Lucas ISCARIOT, pourtant lié à celle-ci par une clause de non concurrence. Chacune des parties se plaint des fautes alléguées de l'autre et réclame l'indemnisation de ses préjudices, outre des dommages-intérêts punitifs en ce qui concerne HYPOCRATES Ltd.

Après une phase écrite éliminatoire consistant en la rédaction de 2 mémoires pour le demandeur et le défendeur, auxquelles 26 équipes ont participé dont 19 équipes françaises et 7 équipes étrangères, 8 équipes ont été sélectionnées pour la demi-finale qui a eu lieu mardi 16 mai 2017 à Sciences Po devant 4 jurys constituant des tribunaux arbitraux.

Les membres du jury ont sélectionné, sur la qualité des mémoires et des plaidoiries, 4 équipes qui se sont affrontées le mercredi 17 mai 2017 lors de l'épreuve finale de plaidoirie. Cette finale, ouverte au public, a eu lieu devant un tribunal arbitral simulé composé de personnalités du monde de l'entreprise et de l'arbitrage :

- **Pierre Tercier**, Professeur émérite de l'Université de Fribourg (Suisse), Président honoraire de la Cour internationale d'arbitrage de l'ICC
- **Christine Guerrier**, Vice President General Counsel litigation, Thales group
- **Maurice Kamto**, Professeur agrégé de droit à l'Université de Yaoundé II
- **Jean-Pierre Grandjean**, Avocat Associé, Clifford Chance
- **Charles Nairac**, Avocat Associé, White & Case

Après délibération, le tribunal arbitral simulé a décerné le **premier prix à l'équipe de l'Université de Strasbourg** composée de Thomas Arnold, Ingrid Humbert (titulaires), Yunus Sen, Lucie Klein, Sihem Boughanem, et Alice Shaw (suppléants), supervisée par Alexandre Delphis. Cette équipe a reçu un prix de 8 000 euros des cabinets d'avocats partenaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case avec un stage de 6 mois dans l'un de ceux-ci offert aux deux membres titulaires et des ouvrages des éditions Lamy/Wolters Kluwer.

Le tribunal arbitral simulé a décerné le **second prix à l'équipe de l'Université de Versailles**, composée de Sébastien Dumas, Matthieu Djahieche (titulaires), Maëlle Thirard-Guerrier, Jeremy Dubary, Estelle Deligny et Jessica Duran (suppléants), supervisée par Olivier Laude. Cette équipe a reçu un prix de 4 000 euros des cabinets d'avocats partenaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case ainsi que des ouvrages des éditions Lamy/Wolters Kluwer.

Le prix du **meilleur orateur** a été décerné à Lola Montebello, étudiante de l'**Université de Strasbourg**, supervisée par Juliette Sulli et Mathieu Manent.

Le **prix du meilleur mémoire** a aussi été décerné à l'équipe de l'**Université de Strasbourg** composée de Thomas Arnold, Ingrid Humbert (titulaires), Yunus Sen, Lucie Klein, Sihem Boughanem, et Alice Shaw (suppléants), supervisée par Alexandre Delphis.



Vous pouvez accéder à la vidéo du Concours en cliquant sur : <https://vimeo.com/220773976>



Notes :

1. Créé en 2005, le **Concours d'Arbitrage International de Paris** est co-organisé, pour sa 12^{ème} édition, par l'École de Droit de Sciences Po et les cabinets d'avocats d'affaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case en partenariat avec la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), les groupes Carrefour et Thales et les éditions Lamy/Wolters Kluwer. Outre leur participation au comité d'organisation du Concours : les cabinets d'avocats partenaires financent les prix attribués aux lauréats du Concours et l'un d'eux accueille en stage les membres titulaires de l'équipe gagnante ; les groupes Carrefour et Thales apportent un soutien financier pour des équipes étrangères (hors EEE) participant à la phase orale ; les éditions Lamy/Wolters Kluwer donnent accès à leur base de données Lamyline à toutes les équipes recevables et offrent des ouvrages aux lauréats du Concours ; la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale reçoit les équipes participant à la demi-finale pour une séance d'entraînement facultative.

Pour plus d'informations sur le Concours : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/fr/content/concours-darbitrage-international-de-paris>

2. Créée en septembre 2009, l'**École de Droit de Sciences Po** forme des juristes capables de s'adapter et de progresser dans un univers professionnel en évolution constante. Pendant leur parcours, ses 550 élèves, pour moitié internationaux et tous déjà diplômés de l'enseignement supérieur, ont accès à 270 cours-séminaires, dispensés par une communauté scientifique riche de professeurs issus de continents et traditions juridiques variés, et de nombreux praticiens ; à des parcours internationalisés dont un English track et des accords d'échange conclus avec des universités prestigieuses (Columbia, Francfort, Harvard, Keio, McGill, Northwestern, Northeastern, NYU, São Paulo, Stanford, Tsinghua, Turin, etc.) ; à des moyens leur permettant de confronter leurs connaissances théoriques à leur futur milieu professionnel lors du Forum des métiers du Droit, organisé chaque année à Sciences Po, et par le biais de stages, réalisés à la fin de leur cursus ou dans le cadre d'une année de césure. A l'issue de leur formation à l'École de Droit, les élèves rejoignent le barreau, l'entreprise, les organes de régulation de l'économie ou encore la magistrature.

Pour plus d'informations sur l'Ecole de Droit : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/>

3. **Clifford Chance** est l'un des cabinets d'avocats les plus reconnus dans le monde avec des experts présents sur tous les continents. En tant que cabinet mondial, Clifford Chance est fier

de ses valeurs et principes qui reposent sur la collégialité et l'esprit d'équipe. Clifford Chance ambitionne de toujours dépasser les attentes de ses clients, avec la même exigence associant standards globaux et expertise locale, que ces clients soient des entreprises, des gouvernements, des régulateurs et des organisations à but non lucratif issus de tous les secteurs commerciaux et industriels.

Pour plus d'informations sur Clifford Chance : www.cliffordchance.com et <https://www.linkedin.com/company/clifford-chance-paris>

4. Fondé en 1966, **Bredin Prat**, cabinet d'avocats d'affaires indépendant, intervient en contentieux et arbitrage, concurrence et droit européen, fiscalité, financement, droit social, droit public, lors de fusions-acquisitions, de restructurations et de procédures collectives. Disposant de bureaux à Paris et Bruxelles, le cabinet compte désormais plus de 165 avocats dont 47 associés, à même de servir au mieux les intérêts d'une clientèle française et internationale dans le cadre de transactions et de contentieux complexes ou sensibles. Les dossiers transfrontaliers représentent aujourd'hui plus de deux tiers de l'activité. Bredin Prat accompagne ses clients dans leurs transactions internationales et se trouve également sollicité pour des opérations sans lien économique avec la France.

À l'international, Bredin Prat s'appuie sur son réseau « *Best Friends* » constitué de BonelliErede (Italie), Hengeler Mueller (Allemagne), Slaughter & May (Royaume-Uni), Uría Menéndez (Espagne et Portugal) et De Brauw (Pays-Bas) afin de mettre à la disposition des clients des équipes intégrées issues des meilleurs cabinets de chaque juridiction. Les « *Best Friends* » disposent actuellement de 37 bureaux dans le monde et rassemblent plus de 2 500 avocats, dont 150 dédiés à l'Arbitrage international. Un second cercle, beaucoup plus étendu regroupe une centaine d'autres partenaires locaux répartis aux États-Unis, en Amérique Latine, en Europe, en Asie, en Afrique et au Moyen Orient.

Pour plus d'informations sur Bredin Prat : www.bredinprat.fr

5. **White & Case** est un cabinet d'avocats d'affaires international présent dans 29 pays à travers 41 bureaux. Le bureau de Paris intervient en droit des affaires tant dans le domaine du conseil que du contentieux. Son activité couvre notamment les fusions-acquisitions/private equity, les marchés de capitaux, le droit bancaire et financier (financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs), les partenariats public-privé, le droit de la concurrence, le droit immobilier, la fiscalité, le droit social, les restructurations, le droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information, l'arbitrage international, le contentieux commercial et le droit pénal & réglementaire. Le cabinet intervient dans des opérations industrielles et financières d'envergure, en France et à l'international.

Forte d'une quarantaine d'avocats dont 9 associés, l'équipe Arbitrage International à Paris est reconnue parmi les leaders du marché comme en témoignent les classements annuels réalisés par les publications de référence, Chambers (band one), Legal500 (tier one) et Global Arbitration Review (en tête du classement GAR 30).

Pour plus d'informations sur White & Case : www.whitecase.com

Contact École de Droit de Sciences Po :

Cathy Grenier, Tél. : 01 45 49 76 94, cathy.grenier@sciencespo.fr ou ecole.droit@sciencespo.fr

SciencesPo
ÉCOLE DE DROIT

C L I F F O R D

C H A N C E

B R E D I N P R A T

W H I T E & C A S E



Wolters Kluwer



THALES

PARIS , the Home of International Arbitration

Contact Clifford Chance :

Nathalie Tekadiomona, Tél. : 01 44 05 82 11, nathalie.tekadiomona@cliffordchance.com

Contact Bredin Prat :

Aurélie Simon, Tél. : 01 44 35 35 35, aureliesimon@bredinprat.com

Contacts White & Case :

Audrey Forest Teixeira, Tél. : 01 55 04 16 10, aforest@whitecase.com

Caroline Robin, Tél. : 01 55 04 16 13, crobin@whitecase.com